

UNE ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



2 AU 5 OCTOBRE 2014
CHAMPIONNATS
DE FRANCE
DE CYCLISME
SUR PISTE

INFORMATIONS ET BILLETTERIE VELODROME-NATIONAL.COM



île de France

VELODROME NATIONAL
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

francetv sport 3

L'ÉQUIPE
Partageons le sport.



AGENCE
MARKETING
OFFICIELLE



OFFRE RELATIONS PUBLIQUES



Vivez une expérience privilégiée au cœur du Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

Partagez un moment convivial dans un cadre exceptionnel lors du rendez-vous majeur de la piste française, avec vos clients, vos collaborateurs, ou encore vos partenaires...



PACK BLANC

Parking Officiel VIP

Pass Officiel

Accueil « Espace VIP »

Accès Tribune VIP & Salon Olympique

Cocktail Dînatoire

Programme Officiel

85€ /pers (HT)

PACK BLEU

Parking Officiel VIP

Pass Officiel

Accueil « Espace VIP »

Accès Tribune VIP & Salon Olympique

Cocktail Dînatoire

Programme Officiel

Cadeau VIP

Visite du Vélodrome et des coulisses des Championnats
Accès à l'espace athlètes

145€ /pers (HT)



Ces prestations sont organisées sur les créneaux de compétition de l'après-midi du 2 au 5 octobre 2014. Retrouvez le programme ci-après.



RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATION

In-Yellow Consulting - Agence Marketing Officielle
VIPFFC@in-yellow.com

T. 06 88 13 97 48 ou 06 13 08 39 53





Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
 1 Rue Laurent Fignon (GPS : Place de la Paix Céleste)
 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

EN TRAIN Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux depuis les gares Montparnasse et La Défense et par le RER C (15 min à pied).

EN BUS Ligne 475 depuis la Porte d'Orléans.

EN VOITURE 20 min depuis Paris. Accès par l'A12, A86, N10, N12. Sortie N12 Sortie "Saint-Quentin-en-Yvelines".

PARKING VIP Accès depuis le rond-point en face du Vélodrome



PROGRAMME

JEUDI 2 OCTOBRE

9h00 > 14h00

Vitesse Elite Dames Qualifications
 Omnium Elite Dames & Hommes

17h30 > 19h40

Vitesse Elite Dames Finales
 Poursuite Individuelle Elite
 Dames & Hommes Finales
 Omnium Elite Dames & Hommes

VENDREDI 3 OCTOBRE

10h00 > 14h00

Vitesse Elite Hommes Qualifications
 Omnium Elite Dames & Hommes

17h00 > 21h00

Vitesse Elite Hommes Finales
 500m Elite Dames Finale
 Omnium Elite Dames & Hommes
 Demi-fond Elite Hommes Qualifications

SAMEDI 4 OCTOBRE

10h00 > 11h40

Poursuite par Equipes Elite
 Dames & Hommes Qualifications

16h00 > 21h30

Poursuite par Equipes Elite
 Dames & Hommes Finales
 Keirin Elite Dames & Hommes
 Course aux Points Elite Hommes
 Scratch Elite Dames Finale
 Demi-fond Elite Hommes Finales

DIMANCHE 5 OCTOBRE

10h00 > 10h30

Scratch Elite Hommes Qualifications

14h00 > 17h30

Scratch Elite Hommes Finale
 Course aux Points Elite Dames Finale
 Km Elite Hommes
 Américaine Elite Hommes Finale



BON DE COMMANDE

A retourner par mail à VIPFFC@in-yellow.com

Société :

Adresse de facturation :

Contact : Fonction :

Téléphone : E-mail :

N° de TVA intracommunautaire : Numéro de SIREN :

Prestations	PU HT	Quantités	Total HT
Pack BLANC	85,00		
Pack BLEU	145,00		
Total de la commande HT			
TVA 20%			
Total de la commande TTC			

(1) Tout bon de commande non dûment rempli ne pourra pas être pris en compte

(2) Paiement à la signature des présentes

CACHET DE LA SOCIÉTÉ

DATE ET SIGNATURE

Précédée de la mention «bon pour accord»

Mention manuscrite : « Nous soussignés, commandons de manière ferme et définitive les prestations et reconnaissons accepter les Conditions Générales de vente ci-jointes. »

Règlement 100% à la signature des présentes incluant le taux de TVA en vigueur :

- par chèque à l'ordre d'IN-YELLOW CONSULTING
- par virement : BANQUE : CCM du MACONNAIS COMPTE : 10278 - 07210 - 00020508301 - 36
IBAN : FR 76 1027 8072 1000 0205 0830 136 - BIC : CMCIFR2A
- IN-YELLOW CONSULTING : Siège social : 140 A, Rue des Buissonnats, 71570 Chaintré - France
- N° de TVA Intracom : FR00499833721 - SIRET : 49983372100024

Tout retard ou défaut de paiement constituera un manquement du Client sauf à ce que celui-ci puisse établir l'existence d'un cas de force majeure, et entraînera la résiliation de plein droit et sans formalité judiciaire du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le présent bon de commande est régi par les conditions générales de vente auxquelles la société souscrit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A l'occasion de l'Événement organisé par la Fédération Française de Cyclisme (l'Organisateur), In-Yellow Consulting, Agence Marketing Officielle de la FFC et mandatée par la FFC, propose à des Entreprises et/ou des Collectivités (le Client), des services de Relations Publiques (les Prestations). Le Client a souhaité acquérir les Prestations décrites dans l'offre commerciale. A cet effet, le Client et In-Yellow Consulting (ci-après les Parties) ont décidé de conclure un contrat de prestations de services de Relations Publiques.

ARTICLE 1 : CONDITIONS, PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute commande souscrite auprès d'In-Yellow Consulting emporte nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des Conditions Générales en vigueur au jour de la souscription de la commande. En contrepartie des Prestations, le Client versera à In-Yellow Consulting la somme forfaitaire stipulée au Bon de commande en euros, augmentée de la TVA au taux en vigueur. La totalité du règlement devra intervenir en euros TTC, à la souscription, accompagnés du Bon de Commande et des Conditions Générales paraphées et signées. Tout retard ou défaut de paiement constituera un manquement du Client sauf à ce que celui-ci puisse établir l'existence d'un cas de force majeure, et entraînera la résiliation immédiate, de plein droit et sans formalité judiciaire du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le Client ne pourra revendiquer une quelconque compensation ou indemnité financière dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, il ne ferait pas usage, en tout ou partie, des Prestations.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉ DU CLIENT ET ASSURANCE

Le Client sera responsable, pendant toute la durée du Contrat, de tous ses faits et ceux des personnes dans l'enceinte de l'Événement. En conséquence le Client s'engage à rembourser l'Organisateur à première demande et sur simple présentation des justificatifs, tous les frais que celui-ci aura dû engager pour la remise en état. Le Client devra informer In-Yellow Consulting, sans délai, de tout incident, dommage corporel et/ou matériel qu'il soit, survenant pendant l'événement. En outre, le Client s'engage à souscrire à ses frais, et à maintenir en vigueur pendant toute la durée du Contrat, une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des Personnes pour tous types de dommages corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects causés de son fait ou du fait des Personnes et à en justifier, sur simple demande, à In-Yellow Consulting. Le Client est responsable de tout dégât, dommage, dégradation, détérioration de l'Espace de Réception qui serait constaté par In-Yellow Consulting postérieurement à sa mise à disposition au Client.

ARTICLE 3 : RÉSILIATION

En cas de manquement du Client à l'une quelconque des obligations prévues aux présentes, le Contrat pourra être résilié de plein droit sans formalité judiciaire par In-Yellow Consulting, après une mise en demeure d'y remédier, notifié au Client par tous moyens probants et restée infructueuse; et ce sans préjudice pour In-Yellow Consulting de toute demande de dommage et intérêts.

ARTICLE 4 : FORCE MAJEURE

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité d'In-Yellow Consulting et de l'Organisateur ne sauraient être recherchées si l'Événement et/ou le Programme devait être annulé ou interrompu pour un cas de force majeure. Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue de l'Événement et notamment : inondation, épidémie, attentat, ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle défavorable à la tenue de l'Événement, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Événement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs, révolution, émeutes, mouvements de foule, moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales, retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Événement, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Événement, manque d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication, impossibilité de retransmettre l'Événement par ondes hertziennes terrestres, par câble ou par satellite, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à l'Événement ou des spectateurs, défection substantielle des participants à l'Événement.

ARTICLE 5 : ANNULATION OU INTERRUPTION DU PROGRAMME ET/OU DE L'ÉVÉNEMENT

L'annulation et/ou l'interruption du Programme et/ou de l'Événement pour quelque cause que ce soit, seront considérées par les Parties comme des cas de force majeure. Le Client reconnaît qu'In-Yellow Consulting ne sera pas tenue de lui rembourser la somme stipulée au Bon de Commande ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'Événement et/ou du Programme et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre d'In-Yellow Consulting aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour ces motifs.

Signature

Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Cachet de la société

